

# INTERNATIONALISATION ET TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS AU SUD

---

## À LA MARGE DE L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR... MAIS AU CŒUR D'UN MARCHÉ UNIVERSITAIRE NATIONAL : L'UNIVERSITÉ DE KINSHASA (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO)

Marc Poncelet<sup>\*</sup>, Pascal Kapagama Ikando<sup>\*\*</sup>, Tom De Herdt<sup>\*\*\*</sup>,  
Jean-Pierre M'Piana Tshitenge<sup>\*\*\*\*</sup>, Geoffroy Matagne<sup>\*\*\*\*\*</sup>

Cet article analyse la faible internationalisation effective de l'université de Kinshasa (Unikin, République démocratique du Congo) malgré les propositions de réformes de l'enseignement supérieur portées par des institutions internationales et relayées par les agences de coopération. Il montre les puissants ressorts institutionnels et corporatistes de l'Unikin en la considérant dans sa trajectoire historique et dans le contexte du marché éducatif congolais contemporain. Il décrit en particulier les formes de financement par l'usager et d'organisation de la carrière académique. Ces deux questions sont au cœur d'un mode d'action publique concessionnaire et corporatiste qui apparaît aujourd'hui incompatible avec la logique de compétition vertueuse qui sous-tend les discours nationaux ou internationaux de réforme des études.

**Mots clés :** Enseignement supérieur, internationalisation, université de Kinshasa, corporatisme, patronage, concession, rente, unités de production, partenariat, financement par l'usager.

---

\* Professeur à l'université de Liège, Institut des sciences humaines et sociales, Pôle-Sud.

\*\* Professeur à l'université de Kinshasa, Faculté des sciences sociales, politiques et administratives.

\*\*\* Professeur à l'université d'Anvers, Institute of Development Policy and Management, IOB.

\*\*\*\* Professeur associé à l'université de Kinshasa, Faculté des sciences sociales, politiques et administratives.

\*\*\*\*\* Chercheur à l'université de Liège, Faculté de droit et sciences politiques, Cellule d'appui politologique Afrique-Caraïbe.

## INTRODUCTION

Cet article analyse les puissants ressorts institutionnels et corporatistes de l'université de Kinshasa (Unikin, République démocratique du Congo – RDC) en la considérant dans sa trajectoire historique et dans le contexte du marché éducatif congolais contemporain, très national, mais ni clairement public, ni clairement privé. Ce regard sur les conditions de l'internationalisation de l'enseignement supérieur à partir de ses marges nous semble indispensable pour mesurer ses conditions, limites et perspectives en Afrique, aujourd'hui et demain. Il est indispensable pour comprendre la réception très tardive, limitée, voire dépourvue d'effets en RDC, des propositions de réformes de l'éducation supérieure portées par des institutions internationales et relayées par les agences de coopération (Mpeve Mpolo, 2012 ; Maindo M. Ngonga et Kapagama Ikando, 2012). Une approche à la fois historique, socio-anthropologique et empirique d'une institution située aux confins de l'internationalisation de l'éducation et de la « managérialisation » des universités permet d'en apprécier, autrement qu'en termes « globaux » et normatifs, les conditions et limites concrètes d'appropriation.

Nous analysons l'Unikin comme un idéal type de tendances à l'œuvre dans l'éducation supérieure africaine et, plus largement, les caractéristiques de l'État au travail en Afrique subsaharienne (Bierschenk et Olivier de Sardan, 2014)<sup>1</sup>. Nous privilégions l'organisation sociale des rapports entre acteurs, leurs intérêts, leurs stratégies, leurs représentations et leurs capacités de (re)produire l'institution, si précaire et dénoncée soit-elle, par l'ensemble de ses personnels pour sa « dégradation<sup>2</sup> ».

Il est indispensable de situer cette analyse dans la trajectoire historique de l'université congolaise parce que cette histoire, bien que brève (deux générations), est omniprésente au cœur du référentiel académique, des identités professionnelles et sociales, et de l'imaginaire de tous les acteurs de ce monde social (M'Bokolo, 2007 ; Ndaywel E Nziem, 2007).

---

1. Formule problématique à l'égard de la définition d'origine webérienne habituellement mobilisée, qui vise une reconstruction théorique très sélective à partir de matériaux empiriques. Il est peut-être plus commode de considérer qu'il s'agit d'une étude de cas au sens d'Olivier de Sardan (2007).

2. Dans de nombreux pays africains francophones, les salaires des professeurs d'université ont été récemment ajustés vers le haut et peuvent atteindre dix à vingt fois le salaire d'un instituteur. Le développement du secteur privé a offert un immense marché connexe de prestations pédagogiques ou administratives « rémunérées à l'acte » en heures supplémentaires ou heures de vacances. La professionnalisation des filières menée sous la bannière du LMD aboutira bientôt, au sein des facultés des universités publiques, à la coexistence de filières traditionnelles quasi gratuites et de filières professionnelles, où les frais d'étude varieront de 150 euros à 650 euros par an, parfois dès la seconde année de licence (cas de l'UAC, université d'Abomey Calavi, au Bénin). De ce point de vue, la facturation des prestations administratives et pédagogiques aux usagers (« partenariat »), généralisée et formalisée depuis longtemps en RDC permet peut-être de rendre compte du peu d'empressement actuel des responsables congolais à l'égard du LMD et de ses réformes.

En comparaison avec de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest connaissant diverses réformes dites de « basculement dans le LMD<sup>3</sup> » ayant une dimension régionale, l'Unikin est actuellement une institution manifestement moins réactive face aux recommandations et aux propositions internationales de réforme en matière d'organisation des études, de contenu des enseignements et de gouvernance institutionnelle. La coopération internationale y fonctionne encore principalement comme un mode de promotion scientifique individualisé dépourvu d'impact institutionnel. Les cadres de gouvernance promus avec plus ou moins de conditionnalité et de coordination par les organismes interuniversitaires et agences de coopération sont empilés, « enkystés » ou non mis en œuvre.

L'attractivité et la mobilité internationales des étudiants et des chercheurs qui ont été les ressorts du processus dit « de Bologne » (passé sous l'égide de l'Union européenne – UE) et son extension périphérique à l'Afrique à partir de 2003 jouent ici très peu, sauf dans le sens d'une captation des plus brillants thésards vers l'UE. Le paradigme sous-jacent à l'internationalisation, soit la mise en compétition vertueuse des institutions, n'a en RDC aucune pertinence et donc aucun impact (et pour cause) sur les réformes dites de « qualité de l'enseignement » (Charlier et Croché, 2010). L'offre d'éducation supérieure y est pourtant d'un libéralisme rare face à une demande soutenue.

L'Unikin affiche néanmoins des signes de résilience active et même de regain après une rupture radicale de financement public durant près de deux décennies (1990-2010). Publique par ses statuts, « université de l'État » dans l'esprit de tous les acteurs, l'Unikin est un chantier révélateur de « l'État en chantier » dit « fragile », que nous préférons qualifier, dans le cas de la RDC, de « post-démisionnaire » (De Herdt et Poncelet, 2011 ; Trefon, 2013)<sup>4</sup>. Cette expression invite à prendre en compte le retour global des flux d'aide en RDC et le regain d'un budget public de l'éducation, qui ne se traduit jusqu'ici à l'Unikin qu'en termes d'avantages salariaux et extra-salariaux substantiels pour les professeurs principalement. Elle fait aussi référence à un élément clé du récit collectif des universitaires congolais : l'État qualifié de « démissionnaire ». Elle invite aussi à prendre en compte la pérennité contemporaine des modes réels d'existence de cet État (Trefon, 2009 ; Englebert et Tull, 2013).

L'Unikin est aussi au centre d'un marché national de l'éducation supérieure proliférant et apparemment non régulé. Celui-ci met en lumière une articulation complexe et mouvante de liberté d'entreprise, d'entretien de rentes académiques

---

3. Licence, master, doctorat.

4. Entre 2007 et 2013, le budget de l'éducation supérieure et de la recherche scientifique a été multiplié par 2,5. Plus de la moitié des ressources publiques croissantes affectées à l'éducation sont absorbées par les 10 % les plus éduqués (Communication CRE-AC Policy Talk, 27 octobre 2014, Bruxelles, Maison des Parlementaires, De Herdt et Poncelet sur la base des états de suivi budgétaire, ESB-RDC).

et corporatistes sur fond de négociation permanente des rapports entre les corps institutionnels et l'État<sup>5</sup>.

Dysfonctionnement généralisé, vestige colonial perverti ou résistance aux injonctions internationales à une normalisation en quête de marchés ? C'est une mauvaise question sans doute<sup>6</sup>. Nous proposons de comprendre le fonctionnement et la pérennité de cette institution hybride (Vinokur, 2004) à la lumière de sa reproduction locale, qui est aussi celle d'une identité universitaire forte, en soulignant les conditions de négociation de son autonomie relative dans un contexte post-conflit succédant à une longue décomposition politique et sociale (Tshonda Omasombo, 1993 ; Stearns, 2011)<sup>7</sup>.

## À LA MARGE DE LA GLOBALISATION ÉDUCATIVE : UN DÉFAUT D'INTERNATIONALISATION ?

Malgré la pérennité de l'institution scolaire dans une société en déliquescence et dans un État dont l'existence même pose question (Young, 1984 ; De Herdt et Poncelet, 2011, Raeymaeckers, 2009), l'opacité, le faible niveau de performances, le déficit de gouvernance, de transparence de l'école et de l'université congolaises ne semblent pas avoir autorisé les experts de la Banque mondiale à lui donner en 2005 un *satisfecit* (Banque mondiale, 2005). Le catalogue de réformes internes indispensables, dressé par un éminent expert de l'enseignement supérieur global cinq ans plus tard, est d'une telle ampleur et d'une telle profondeur que des doutes sont permis quant aux conditions minimales de leur plausibilité en RDC (Experton, 2012).

Héritière d'une tradition universitaire belge, l'Unikin, comme les autres universités congolaises, n'a officiellement rejoint le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames) que quarante-trois ans après les institutions des anciennes colonies françaises africaines qui en sont membres, soit en 2011. Selon un membre de la haute direction de l'Unikin, leur adhésion n'était

---

5. Pour une analyse précoce de la décomposition des institutions scolaires héritées de la colonie et confrontées à la zaïrianisation, on lira la thèse de troisième cycle d'Isabelle Jacquet (1982).

6. Depuis trois décennies résonne dans les relations universitaires entre le Congo et l'Europe (la Belgique en particulier) l'écho d'un jugement sévère de Benoît Verhaegen : « L'enseignement supérieur et universitaire au Zaïre n'est pas en crise, il est en voie de disparition. » (« La mort de l'université », discours prononcé à l'université de Kisangani, qu'il quittait en 1986). Verhaegen incarnait la rupture épistémologique tardive avec le paradigme colonial et la critique universitaire du néocolonialisme. Catholique pratiquant se réclamant du marxisme, il était suspect aux yeux des fondateurs de Lovanium (de Villers, 2010).

7. Les auteurs travaillent également depuis une dizaine d'années sur les institutions congolaises d'enseignement par le biais de programmes de coopération universitaire des universités belges. Cet article fait suite à une recherche collective pilotée par les auteurs et réalisée en juin 2014 sur deux facultés de l'Unikin, avec l'appui du Dr. Moha (Lasdel, Niamey), des professeurs Verjans (ULg) et Obotela (Unikin), de Mme Navez (ULg) et d'une vingtaine de chercheurs, assistants et chefs de travaux de l'Unikin. Cette recherche, financée par l'agence de coopération des universités belges francophones (ARES-CCD), était conçue comme une formation de terrain à l'usage de méthodes qualitatives en socio-anthropologie du développement. Depuis 2015, des recherches comparables sont entreprises dans d'autres universités congolaises et africaines.

pas encore entière en 2014 et les représentants congolais n'y ont pas droit de vote dans les commissions en raison de droits d'adhésion qui resteraient à régler par le ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire (Mesu)<sup>8</sup>.

Malgré son particularisme historique au regard du Cames, l'université congolaise a déployé une constante réflexivité quant à son organisation et sa place dans la société<sup>9</sup>. Les « tables rondes », « projets de réforme », « projets de rationalisation » (1991), Pacte de modernisation (2003), « États-généraux de l'enseignement supérieur », « plans-cadres pour la reconstruction », etc., n'ont pas manqué depuis quatre décennies<sup>10</sup>. Les répliques du processus de Bologne et l'atterrissage tardif du vaisseau LMD (assurance-qualité, mobilité, professionnalisation) renvoient à une gestation différente. Un colloque international sur l'ajustement des universités africaines au processus de Bologne s'est tenu à l'université de Lubumbashi du 16 au 20 juillet 2007 ; un atelier sur le LMD a été organisé par l'École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrée des forêts et terroirs tropicaux (ERAIFT, Unesco et UE) à Kinshasa le 18 mars 2009 ; un atelier a été organisé un mois plus tard à Kinshasa par le Conseil d'administration des universités congolaises (CAUC) sur la « mise en adéquation du système universitaire congolais à l'espace mondial universitaire international à l'horizon 2020 » ; l'atelier « Regards croisés sur le processus LMD » a été tenu à l'université de Kisangani du 21 au 22 juin 2010. Ce n'est qu'en 2011 qu'est lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur, universitaire et de la Recherche scientifique un projet de réforme censé faire écho au désormais incontournable processus de Bologne. Un colloque national a lieu en juin 2011 à Kinshasa qui devait arrimer la RDC au mouvement mondial du savoir et reconnecter les universités à la société globale de la connaissance. Les thèmes récurrents au sein du Réseau ouest-africain pour l'excellence de l'enseignement supérieur (Reesao, lancé en 2005 à Lomé) y ont été déclinés : les « trois innovations » (enseigner autrement, apprendre autrement, évaluer autrement), la « gestion axée sur les résultats », l'« assurance qualité ».

Des actes du colloque national ont été rassemblés et présentés par deux professeurs réformateurs, Alphonse Maindo M. Ngonga et Pascal Kapagama Ikando (2012). Il ressort des principales contributions le constat d'une formidable

---

8. Entretien avec un membre de la direction de l'Unikin (juin 2014).

9. Le Cames joue un rôle essentiel dans la carrière académique, la promotion professionnelle et scientifique des professeurs africains francophones. Cette institution internationale s'engage depuis quelques années dans le soutien aux réformes de l'enseignement supérieur et leur coordination (LMD).

10. La stérilité de cette incessante réflexivité politico-académique ne doit pas cacher que ces assemblées accouchèrent d'une documentation bien utile et, parfois, d'innovations qui autorisent aux universitaires congolais avertis une certaine ironie face aux « défis » et autres « révolutions pédagogiques » faisant le quotidien des hérauts contemporains du LMD. La professionnalisation des premiers cycles universitaires, par exemple, fit l'objet d'une réforme zairoise en... 1975.

distance entre la réalité locale et les prérequis, les cadres pédagogiques et institutionnels du LMD (transférabilité, professionnalisation, crédits, évaluation et assurance qualité) (Bergeron, 2012)<sup>11</sup>.

Une structure officielle dénommée « structure d'appui et d'accompagnement du système LMD en RDC » avait pour mission d'informer, de former, d'appuyer et d'accompagner le Ministère et l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur (ESS) dans la mise en œuvre progressive du LMD. Elle fit long feu faute de moyens et de conditions sereines pour son fonctionnement<sup>12</sup>. Un nouvel organe en remplacement du premier fut dénommé « Coordination nationale pour le processus LMD »<sup>13</sup>. Dotée pourtant de moyens, la nouvelle structure n'a, à ce jour, produit aucune note d'information ou d'orientation à l'intention des établissements. Sa désintégration ne s'est pas fait attendre et chaque établissement conçoit désormais d'appliquer le LMD selon son entendement, qui est souvent éloigné des concepts et principes internationalement promus. La nouvelle loi-cadre de l'enseignement national n° 14/004, promulguée le 11 février 2014, qui remplace la loi n° 086-005 du 22 septembre 1986, n'est pas de nature à apporter une amélioration.

Pourtant, les courants internationaux de réforme de l'enseignement supérieur et universitaire (ESU) portés par des financements et institutions internationales spécialisées et des consortiums régionaux ne sont pas les seuls vecteurs d'internationalisation de l'enseignement. Les relations scientifiques internationales des professeurs de la première génération demeurent vivantes. Cependant, l'enseignement, pivot de toutes les stratégies internes de pouvoir académique et de revenus complémentaires, reste une « matière maison », y compris au niveau de la formation de troisième cycle. Tant souhaitée par certains professeurs, l'arrivée significative des initiatives des pays émergents (Chine, Inde, Turquie, Brésil, Afrique du Sud) est récente et demeure incertaine dans le domaine universitaire. Ces interventions annoncent peut-être une internationalisation (contenus, méthodes, bourses, infrastructures) moins directement conditionnelle, à la différence des interventions européennes<sup>14</sup>.

Les retours volontaires de migrants détenteurs de PhD ou de doctorats ont été très limités jusqu'en 2010 au vu des conditions de rémunération et de travail.

---

11. On s'interrogera davantage, dans les sections suivantes, sur le modèle institutionnel que semble désigner la notion d'« anomie organisée » que cette auteure met en avant pour caractériser la situation actuelle.

12. Arrêté ministériel n° 144/MINESUR/CAB.MIN/EBK/PK/2011 du 14 juin 2011, portant création d'un organe de pilotage pour l'intégration de l'enseignement supérieur et universitaire congolais dans l'espace mondial de l'enseignement et de la recherche.

13. Arrêté ministériel n° 083/MINESURS/CAB.MIN/BCL/CB/NKA/2013 du 27 août 2013, portant création d'une Coordination nationale pour le processus LMD en République démocratique du Congo (Onap/LMD) (Kapagama Ikando, 2012).

14. Les universités flamandes et les universités francophones de Belgique ont considérablement réduit les programmes de coopération institutionnelle en RDC, en particulier avec l'Unikin, pour des raisons officielles de gouvernance et de déficit de planification stratégique.

Ils se heurtent désormais au protectionnisme corporatiste des assistants en poste dits « enfants-maison ».

Le fleuron de l'enseignement supérieur congolais, héritier de la plus grande université catholique d'Afrique, a désormais disparu des classements scientifiques africains depuis quelques années au même titre que toutes les institutions universitaires de RDC. L'Unikin ne compte désormais presque aucun professeur étranger. Les agences de coopération universitaire ou scientifique internationales demeurent d'une extrême circonspection en RDC. Les réseaux internationaux anglophones ou arabophones restent très limités et personnalisés. Les interventions d'organisations multilatérales de coopération au développement, Banque mondiale ou Banque africaine de développement (BAD), par exemple, sont constituées d'apports de ressources (bâtiments, compléments de revenus, équipements) et ne ciblent pas directement l'organisation et le contenu de l'enseignement, et encore moins une réforme de celui-ci<sup>15</sup>.

Qu'exprime cette résilience, cette faible disponibilité face à un puissant courant international combinant réformes pédagogiques, réformes institutionnelles et de « bonne gouvernance » alors même qu'un consensus local apparent existe pour considérer que l'université doit être « réhabilitée », voire « refondée », et que le manque de ressources collectives est cruel ? Pour cerner les voies par lesquelles les propositions locales de réforme, car elles existent, pourraient s'appuyer sur les courants internationaux, il est indispensable de se tourner vers la genèse de l'institution, vers le temps long des identités des acteurs qui renvoient à la construction d'un mode singulier d'action publique. Nous discuterons ensuite des normes pratiques qui gouvernent ce corporatisme académique et définissent de solides rentes académiques, tout en illustrant le mode concessionnaire d'action publique plus général en RDC.

## **DE LOVANIUM À L'UNIKIN, LA GENÈSE SINGULIÈRE D'UNE INSTITUTION NATIONALE**

L'Unikin est la lointaine héritière de Lovanium, université créée au Congo belge au milieu des années 1950 par le pouvoir colonial et l'Église catholique<sup>16</sup>. Lovanium est née au sein du pouvoir catholique colonial. À l'issue d'une convergence négociée d'initiatives des jésuites, du clergé séculier et, évidemment, de l'université catholique de Louvain, cette dernière a pris en charge la direction et le contenu académiques proprement dits, tandis que l'État colonial assurait

---

15. En 2014, un financement de la BAD a permis un rééquipement de nombreux laboratoires et de la direction d'une faculté particulière de l'Unikin, et l'octroi d'une prime de 1 000 dollars américains par mois pour les professeurs de cette faculté.

16. La première rentrée académique eut lieu en 1954 avec 21 étudiants congolais. Ils étaient 264 sur un total de 484 en 1959-1960, veille de l'indépendance, dont « 140 non Africains » (de Saint-Moulin, 2007).

l'essentiel du financement (de Saint-Moulin, 2007). Le statut de cette université fut dès l'origine assez complexe, voire opaque, quant à sa dimension publique<sup>17</sup>. Lovanium était aussi très élitiste dans ses références et ses objectifs visant à former une élite multiraciale de quelques centaines d'unités sur les standards de Louvain<sup>18</sup>. Elle mettait en avant la liberté académique et se référait explicitement à une identité et à un projet catholiques par ailleurs très puissamment implantés dans la colonie. Le clergé et les congrégations missionnaires catholiques contrôlaient en effet l'essentiel de l'enseignement primaire et secondaire de manière quasi exclusive jusqu'en 1955 (Boyle, 1995 ; Poncelet *et al.*, 2010).

Lovanium fut une matrice identitaire très forte (Ndaywel E Nziem, 2007)<sup>19</sup>. L'Unikin se débarrassa plus aisément de sa dimension cléricale que de son élitisme sociologique, de son tropisme procédural et ritualiste et de sa proximité du pouvoir (Verhaegen, 1978)<sup>20</sup>. L'institution universitaire congolaise, Lovanium en particulier, fut aussi un lieu exemplaire de la cooptation réciproque des élites (Bayart, 1989 ; Sabakinu Kivilu, 2007)<sup>21</sup>. Ce n'est qu'à la faveur de la « zaïrianisation » de 1973 que l'africanisation des cadres universitaires a réellement commencé, soutenue par de nombreux jeunes universitaires congolais dans le cadre d'une nationalisation-fusion de toutes les institutions universitaires dans une seule institution, l'Unaza (Université nationale du Zaïre), dont l'indépendance à l'égard du régime de parti unique a été rapidement remise en cause<sup>22</sup>.

---

17. En Belgique, l'enseignement officiel et subventionné est en grande partie d'initiative privée confessionnelle dans tous les niveaux d'éducation. La question de l'hégémonie de l'enseignement catholique et de son insertion dans « l'école officielle » a été au cœur de l'histoire politique nationale et a fait l'objet de « guerres scolaires » dans les années 1880 et 1950, qui se sont conclues par des pactes. À la faveur de ces pactes politiques entre les élites, le clergé et le parti catholique ont troqué leur quasi-monopole institutionnel et pédagogique contre un financement public et une garantie quant à l'autonomie de leur pouvoir organisateur propre.

18. Avec raison, M'Bokolo évoque, quant à la naissance de Lovanium, un « extrême malthusianisme » en matière d'accès aux études, faisant écho à ce qui aurait été le « slogan fameux du colonialisme belge : "pas d'élites, pas d'ennui" ». Il dénonce l'élitisme systématique du projet de ce « petit Louvain », mais reconnaît par ailleurs son exigence d'excellence (M'Bokolo, 2007).

19. L'abbé Luc Gillon, un Belge, docteur en physique nucléaire, est celui qui a incarné la direction de Lovanium et qui a eu la volonté d'en faire une institution internationale prestigieuse. Il s'est identifié à cette université, où il a cumulé des pouvoirs considérables. Autoritaire et fidèle au paternalisme, on lui reconnaît généralement un attachement sans concession à l'autonomie universitaire et à la rigueur sélective de la formation scientifique.

20. Hormis le Sénégal, aucun autre pays francophone d'Afrique n'a produit un aussi vaste débat public sur la place de l'éducation dans la construction périlleuse d'un État postcolonial face à une société en mutation. Le nombre considérable d'ouvrages écrits en français par des universitaires congolais sur l'enseignement congolais en témoigne, mais il montre aussi un sentiment général d'abandon historique, de délabrement éthique et d'une insupportable impuissance collective (Busugutala, 1997 ; Mpeve Mpolo, 2012 ; Tshonda Omasombo, 1993).

21. La politisation des premiers « Lovaniards » fut donc tardive et rapide. « Dans les deux universités, les étudiants ne jouèrent pratiquement aucun rôle dans la lutte pour l'indépendance ou dans l'élaboration des premiers modèles selon lesquels la communauté s'organisa. » (De Saint-Moulin, 2007).

22. La « zaïrianisation » de 1973 renvoie au changement de nom du pays qui devint « Zaïre », symbolisant la rupture avec les dénominations coloniales et la volonté de réhabilitation d'un passé précolonial. Mais la « zaïrianisation » est surtout une nationalisation, une tentative de prise de contrôle par les nouvelles élites étatiques des secteurs économiques, administratifs et scolaires qui restaient liés aux institutions belges.



L'africanisation des cadres est quasiment totale à la fin des années 1990 alors que les universités ont recouvré leur personnalité juridique avec la disparition de l'Unaza (1981) sans retrouver pour autant leur autonomie originelle. À cette époque, s'installe à l'Unikin une génération de professeurs formés en Europe et/ou dans le cadre de programmes de coopération universitaire internationale. Beaucoup d'observateurs soulignent l'approfondissement des mécanismes de circulation et de cooptation entre le pouvoir politique et l'université. On a ainsi parlé de la « République des professeurs » (Sabakinu Kivilu, 2007).

En 1986, le marché scolaire est ouvert à l'initiative privée, qui est déjà largement active sur le terrain. La libéralisation de l'enseignement supérieur ne devient officielle qu'en 1993. Dans les mois qui suivent, 250 établissements privés sont reconnus officiellement. Deux cents (dont 71 dits « crédibles ») avaient été identifiés en 1987, dont les trois quarts situés à Kinshasa (de Saint-Moulin, 2007). Au début des années 1990, il est apparu évident que la mise au pas de l'institution académique n'était que le prélude d'un abandon financier de l'université par le pouvoir, abandon dont les effets se trouveront redoublés par la contraction drastique des programmes de coopération suite au « massacre » d'étudiants sur le campus de Lubumbashi<sup>23</sup>, la mise au banc du pays par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), et le départ des derniers professeurs et chercheurs étrangers. L'Unikin passe donc en « régime de survie » au moment précis où « l'éducation pour tous fut érigée en objectif global, passant sous le contrôle des grandes agences internationales de développement, en premier lieu la Banque mondiale, et sous l'hégémonie de l'économie de l'éducation » (Bierschenk, 2007 ; Lange, 2003). L'effondrement durable de l'économie formelle du pays, les répliques du génocide rwandais et la « première guerre mondiale africaine » peuvent alors s'enchaîner sur fond d'une énorme croissance démographique scolaire qui marque à peine le pas. Durant deux décennies (1990-2010), le financement public de l'éducation et des universités a subi une contraction extrême. Dans l'ensemble du secteur éducatif, les étudiants et leurs familles ont été mis à contribution selon des modèles complexes qui se sont institutionnalisés.

La première génération entière d'universitaires africains qui recevait enfin et complètement les commandes de l'institution académique (« africanisation ») s'est donc installée dans des institutions sans budget, avec des salaires de misère (50 à 100 dollars par mois) et en proie au discrédit populaire (Yoka, 1995). Dans l'expérience historique collective des professeurs, cette époque est celle de la « misère académique »<sup>24</sup>. Mais cette époque fut aussi la découverte

---

23. Durant la nuit du 11 au 12 mai 1990, alors que se prépare la Conférence nationale souveraine sur fond de tensions politico-ethniques, des unités spéciales de l'armée interviennent sur le campus de Lubumbashi et répriment violemment des étudiants.

24. Ces termes ont été relevés lors d'entretiens avec des professeurs en 2014.

des opportunités économiques et politiques fournies par la libéralisation de l'enseignement supérieur qui ouvrait de nouveaux horizons aux détenteurs du capital académique. En effet, la demande d'éducation supérieure et la capacité à payer des usagers n'ont connu qu'une contraction relative, sans rapport avec celle de l'économie formelle. L'offre et la demande d'éducation supérieure qui explosent alors ne sont plus régulées<sup>25</sup>.

Le pays ne sort officiellement du marasme qu'en 2005. La « reconstruction » commencée depuis une dizaine d'années est d'emblée radicalement questionnée (Englebert et Tull, 2013 ; De Herdt et Poncelet, 2011). Sous quasi-protectorat de l'ONU, l'impact de la reprise de l'investissement et de l'aide internationale sur la gouvernance et la pauvreté massive n'est cependant pas clairement identifiable (Marysse *et al.*, 2012 ; Trefon, 2013). Le salaire des professeurs, récemment et fortement augmenté ou « remis à niveau », constitue à cet égard une exception<sup>26</sup>.

La dénonciation systématique de « l'État démissionnaire » qui perdure chez les professeurs n'implique pas le renoncement au désir d'une tutelle forte et d'une identité publique qui, au demeurant, garantirait les rentes et avantages. Les résistants héroïques qui ont sauvé une génération (la jeunesse) et une institution (l'université) entendent bien faire prévaloir un capital moral opposable à toute velléité retrouvée du « dehors » (partenaires techniques et financiers de la RDC, gouvernement lui-même, organisations éducatives internationales et diaspora des intellectuels congolais<sup>27</sup>).

## **LA RENAISSANCE : POSITIONS DE RENTE ET CORPORATISME AU CENTRE D'UN MARCHÉ ACADÉMIQUE INCONTRÔLABLE**

L'Unikin reste la principale université publique et nationale de RDC, pays de quelque 70 millions d'habitants. Elle ne compte plus aujourd'hui qu'une minorité d'étudiants (26 000 inscrits officiellement en 2014), soit au mieux un dixième, estime-t-on, des étudiants de l'enseignement supérieur de la métropole chinoise, qui compterait plus de 10 millions d'habitants, plus de 200 universités et écoles supérieures (MEPSP, 2015 ; Kapagama Ikando, 2012). Selon les données

---

25. L'examen d'État, équivalent du baccalauréat, censé réguler l'accès à l'enseignement supérieur, ne joue pas vraiment ce rôle. Les taux d'admission sont très élevés (Banque mondiale, 2005). Les autorisations provisoires de fonctionner accordées aux institutions « privées » ne connaissent aucun suivi.

26. Comme dans de nombreux pays africains, les salaires des professeurs congolais ont été récemment relevés de manière très significative bien qu'insuffisante à leurs yeux. Un professeur ordinaire de l'Unikin gagnait officiellement, au moment de nos enquêtes en juin 2014, quelque 2 500 dollars américains par mois (dont 15 à 20 % fournis par la prime de partenariat) ; dans les universités privées (dont le corps académique propre est très réduit), nettement moins de la moitié de cette somme. De nombreux professeurs de l'Unikin et de l'Unilu (université de Lubumbashi) trouvent des compléments de revenus considérables dans les « extra-muros », soit les prestations dans les établissements privés et les défraiements nombreux liés à des prestations : ateliers nationaux ou internationaux, activités de coopération, encadrement et soutenance de thèse.

27. L'émigration définitive ou temporaire en Occident a aussi concerné au premier chef les diplômés universitaires en général et leurs familles (Mazzocchetti, 2014).

fournies en juin par les autorités académiques et qui sont incontestées, l'Unikin emploie 758 professeurs, 1 300 membres du personnel scientifique (assistants pour la plupart définitivement recrutés) et 1 750 membres du personnel administratif et ouvrier. Issu du centralisme de l'Unaza, le CAUC est censé coordonner les normes et les procédures (recrutement, promotion académique, éméritat) dans l'ensemble des universités publiques. Son secrétaire permanent est un professeur de sociologie de l'Unikin. Cet organisme est partiellement financé, comme tous les organes administratifs de l'ensemble de l'enseignement supérieur, par les contributions des usagers. Selon le secrétaire permanent du CAUC, le pays compte 2 287 professeurs (détenteurs d'un doctorat et certifiés), dont 59 % sont en poste à Kinshasa<sup>28</sup>. Deux tiers parmi ceux-ci sont principalement en poste à l'Unikin. Le pays compterait plus de neuf cents universités et écoles supérieures, dont la prolifération résiste résolument aux tentatives ministérielles de contrôle, à l'ironie des « mandarins » historiques kinois et aux diagnostics effarés des experts internationaux (Maindo M. Ngonga et Kapagama Ikando, 2012). L'absence de régulation par l'État post-démisionnaire, la « géopolitique » qu'implique la conquête de clientèles locales par les leaders et factions politiques, l'activisme académique de nombreux universitaires sur leurs terroirs d'origine et la compétition religieuse ont convergé vers la démultiplication d'institutions qui proclament toutes qu'elles répondent à une demande. Nombre d'entre elles ne sont que des prétextes à faire survivre quelques « promoteurs-fondateurs » en extorquant des frais à quelques dizaines ou centaines d'étudiants. D'autres, dites « communautaires » ou « confessionnelles », également privées au plan juridique, sont à divers égards reconnues, de fait et de droit, comme d'utilité publique. Des dizaines d'autres institutions encore peuvent difficilement être considérées comme privées, car elles ont un caractère « provincial »<sup>29</sup> ou sont liées à une institution publique, parce qu'elles recourent, comme les institutions communautaires et confessionnelles, à des professeurs des trois universités historiques et publiques – dont l'Unikin –, et enfin parce que les coûts supportés par les étudiants n'y sont pas nettement supérieurs<sup>30</sup>. Toutes ces institutions entretiennent des rapports avec le Ministère et avec les universités historiques et principalement l'Unikin, dont le corps professoral est très actif en « extra-muros » sur l'ensemble du territoire. L'Unikin est résolument publique au sens où le pouvoir catholique n'y a plus cours<sup>31</sup>.

---

28. Entretien, juin 2014.

29. Le pouvoir provincial (assemblée et gouvernement) n'est pas dépourvu de compétences dans le secteur de l'ESU et il est notamment à l'origine, directe ou indirecte, de nombreuses créations d'institutions dans les provinces.

30. Des extensions délocalisées des trois universités historiques sont ainsi devenues des universités autonomes, tandis que des universités communautaires sont devenues des universités provinciales ou des extensions d'universités historiques ou communautaires. Les établissements dits « privés » peuvent avoir une dimension confessionnelle ou communautaire.

31. Des universités et des instituts catholiques ou protestants de statut privé ou communautaire existent dans toutes les grandes villes (NGub'Usim Mpey-Nka, 2010).

Comme l'histoire et les caractéristiques de la formation d'un marché national académique hybride et patronné, le financement partenarial de l'enseignement et l'organisation de la carrière académique sont deux dimensions capitales pour comprendre la déclinaison académique du mode concessionnaire d'action publique et sa faible prédisposition à l'internationalisation. Elles restent généralement absentes des discours nationaux ou internationaux de réforme des études.

## DU « PARTENARIAT » AU « PAIEMENT À L'ACTE »

Selon deux membres du Comité de gestion de l'Unikin, le budget de l'État prévoit des budgets annuels de fonctionnement des organismes publics d'enseignement supérieur et de la recherche, mais ceux-ci ne sont jusqu'ici jamais exécutés. La croissance récente des dépenses publiques dans l'ESU est donc liée à la hausse des primes salariales des personnels. Les seuls budgets de fonctionnement ou de recherche des universités sont fournis par la facturation des prestations aux étudiants et par les projets soutenus par des partenaires étrangers.

Le « partenariat » proposé par des professeurs de l'Unikin dès 1991, dans le contexte de la Conférence nationale souveraine, pour « mettre l'État devant ses responsabilités », selon l'expression alors courante, est désormais institutionnalisé et consacre la cogestion de l'Université par les organisations corporatistes, en particulier l'Association des professeurs de l'université de Kinshasa (Apukin), qui y joue un rôle clé (Sabakinu Kivilu, 2007)<sup>32</sup>. Le partenariat repose sur la contribution principale et officielle des usagers, dont l'essentiel des apports est affecté aux compléments de revenus des personnels et, pour une part réduite, aux frais de fonctionnement des structures universitaires<sup>33</sup>. Sans attendre la formalisation du nouveau précepte par les pouvoirs publics, l'Apukin, créée elle-même le 15 juillet 1991, l'a imposé comme condition pour le démarrage effectif de l'année académique 1993-1994. L'État, « pour se donner bonne conscience, s'est contenté d'autoriser avec bienveillance ce mode de financement des universités » qui, en réalité, le décharge de ses obligations constitutionnelles (Bongo-Pasi et Tsakala Munikengi, 2004). Désormais, chaque année, le comité de gestion de l'Université, les associations du personnel académique, scientifique et administratif, et la coordination estudiantine signent le protocole fixant les frais à payer par étudiant ainsi que les modalités de paiement. Au début des

---

32. La Conférence nationale souveraine est l'institution cardinale d'une transition démocratique dont le modèle avait été expérimenté au Bénin et semblait devoir s'imposer en Afrique francophone. En RDC, elle fut et reste une référence politique majeure bien qu'inaboutie au plan institutionnel.

33. Le partenariat est en cours selon des normes comparables dans tous les établissements éducatifs de RDC (De Herdt et Poncelet, 2011).

années 1980, environ 90 % des recettes provenaient des subventions versées par l'État aux établissements d'enseignement supérieur et universitaire. Environ 5 % tout au plus des recettes totales étaient financées par les frais payés par les étudiants (Banque mondiale, 2005). Entre 1994 et 2002, les contributions des étudiants représentaient 93 à 98 % des fonds reçus directement par l'Université tandis que les subventions de l'État s'élevaient seulement à 0,2 voire 0,3 %.

L'essentiel des frais d'études est destiné au paiement de la « prime d'encouragement » du personnel. Désormais, les structures publiques de tutelle s'autorisent à ponctionner ces ressources placées sur la surveillance d'un comité *ad hoc* (Maindo M. Ngonga et Kapagama Ikando, 2012)<sup>34</sup>. La prime de partenariat ne représente plus la contrepartie de la formation assurée, mais plutôt un droit pour quiconque occupe une position dans le champ universitaire. Subséquemment à cette logique et en l'absence d'un système de retraite depuis 1986, la prime de partenariat est donc acquise à vie. Son extension aux survivants des membres du personnel académique et scientifique décédés est régulièrement discutée. En 2004, le Conseil de participation (Copa) est passé outre la mesure populiste du ministère de tutelle ordonnant la réduction des frais de scolarité pour l'année académique 2004-2005. En cause : la baisse des primes de partenariat.

Pourtant, bien au-delà d'une contribution unique à l'inscription, s'est imposée l'idée que chaque institution interne de l'Unikin doit devenir une « unité de production », c'est-à-dire qu'elle doit générer ses propres moyens de fonctionnement et alimenter l'ensemble des frais de « structures » jusqu'au Ministère. Le « paiement à l'acte » s'est décentralisé et généralisé dans les départements, facultés et organes administratifs, indépendamment du salaire et des avantages, et même, dans certains cas, en proportion de ceux-ci. L'idée selon laquelle l'Université serait devenue à son tour un foyer de l'économie informelle est cependant largement fautive, car de nombreux frais sont publics et régulièrement officialisés par des arrêtés rectoraux et par les instructions ministérielles. Leur destination et leur ventilation dans les services et organes sont aussi définies par de nombreux documents officiels. Le principe contributif est largement admis par les étudiants qui y voient une garantie de prestation des services. Cependant, de nombreuses prestations sont ou deviennent objets

---

34. Conformément à l'instruction académique n° 009 du 30/08/2007 et à la lettre n° 903/MINESU/CAB.MIN/MML/RB/2009 du ministre de l'ESU, 10 dollars américains sont prélevés sur les frais payés par chaque étudiant à titre de minerval (frais d'inscription) et répartis de la manière suivante : 50 % pour le trésor public, 42,5 % pour l'établissement, 4 % pour le Ministère, 2,5 % pour le CAUC et 1 % pour la Commission permanente des études. En plus, 10 dollars sont prélevés sur les frais de chaque étudiant pour le compte de la Direction générale des ressources administratives, domaniales et participatives (Dgrad), une régie financière étatique en charge de collecter les recettes réalisées par tous les services et établissements publics. Enfin, 5 dollars sont prélevés sur les frais de chaque étudiant pour l'organisation par le ministère de tutelle de l'Exposition des œuvres de l'Esprit et de la Conférence annuelle des chefs d'établissements. Ces frais sont répartis entre le Ministère (3 dollars), le Conseil d'administration du ressort (1 dollar) et la Commission permanente des études (1 dollar) (Instruction académique n° 015/MINESURS/CABMIN/BCL/GGP/2013:57-58).

de paiements « occultes », de marchandages et de privilèges spontanément dénoncés. Les termes locaux comme « couloir » ou « branchement », très connus des étudiants – et dénoncés par eux – désignent des privilèges monnayés au bénéfice de certains professeurs par des assistants, ou « assistants bénévoles », concernant les notes et jury d'examen et l'évaluation de travaux des étudiants. Le partenariat, qui commence à être questionné dans son principe, dans son application unique à l'usager (qui n'exerce aucun contrôle sur sa gestion ni sur son impact en termes de qualité), et surtout dans ses effets pervers, pourrait devenir le point majeur de l'agenda des réformateurs locaux.

## **NORMES ET NORMES PRATIQUES DE LA REPRODUCTION ACADÉMIQUE**

Le concept de « norme pratique », largement diffusé et discuté dans la socio-anthropologie du développement dans la foulée des travaux d'Olivier de Sardan, de Bierschenk et Blundo, est d'autant plus éclairant ici que le contexte universitaire est bardé de normes officielles administratives, de normes académiques et de normes institutionnelles issues de l'université, des facultés, départements et services de l'Unikin (Olivier de Sardan, 2015 ; Bierschenk *et al.*, 2007). La norme pratique dont il s'agit est la clé de la carrière académique locale. Elle est largement admise, dans les représentations comme dans les actes, et assure que soutenir une thèse implique d'obtenir une charge de cours dans l'institution, en particulier dans la faculté concernée. Cette règle non écrite fonctionne systématiquement. Pour mesurer sa portée, il est utile d'évoquer les normes académiques formelles. Au sortir de la licence (quatre ou cinq ans), le candidat au poste d'assistant est identifié par un professeur et proposé par lui au département. La seule condition est « d'avoir distingué » (note indispensable de 14/20 au moins en délibération finale de licence). Sous la condition de publication (deux articles), l'assistant peut être définitivement « nommé », c'est-à-dire recruté définitivement après deux ans de mandat. Il peut alors intégrer « la maison » et aussi le statut « d'agent mécanisé de l'État » (intégré dans le système de paie des professeurs et enseignants). Le titre de « chef de travaux » (CT) est octroyé à titre de promotion (qui confirme l'identité-maison) sur demande (dossier) après un ou deux mandats de deux ans au titre d'assistant et sous condition de publications et de prestations pédagogiques. Dans ce cas, le dossier est évalué par le département, la faculté, le Comité de gestion de l'Unikin et le CAUC. La suite de la carrière est liée à la soutenance d'une thèse. En l'absence d'une telle performance, la carrière de CT reste une « carrière plane ». En cas de soutenance, la norme pratique prend le relais en assurant *ipso facto* l'accès à une charge de cours et ouvre la perspective d'une carrière académique complète. Les conditions formelles de publications sont assez limitées pour passer d'un grade au suivant. La charge de cours est l'élément déterminant de l'ensemble de la carrière.

L'enjeu de cette norme pratique établissant une continuité entre soutenance d'une thèse et entrée dans le corps académique s'est réaffirmé récemment. Jusqu'à la fin des années 2000, l'État était resté sourd aux demandes de création de nouveaux postes d'assistants que compilaient les facultés et le Comité de gestion de l'Unikin. De nombreux assistants et CT avaient ainsi blanchi sous le harnais, l'horizon de la thèse reculant à mesure que la première génération de professeurs s'installait dans une carrière à vie. Depuis 2009, le système s'est déverrouillé sous l'effet de trois facteurs principaux. Le premier est l'octroi de bourses dites « de relève académique » (bourses de thèse) par des partenaires extérieurs à des CT et assistants. Le second concerne l'autorisation par le ministère de tutelle de deux vagues de recrutements de jeunes assistants (385 postes en 2009 et 200 en 2011). Enfin, *last but not least*, la revalorisation substantielle et, bien entendu, hiérarchisée des salaires des professeurs, CT et assistants a joué un rôle d'autant plus attractif que le « partenariat » (contribution des étudiants) n'a pas été réduit. À peine réamorcée, la carrière universitaire est ainsi apparue extrêmement prometteuse malgré les frais d'encadrement et de soutenance de thèse élevés<sup>35</sup> qui doivent être payés par les assistants et les CT désireux d'accéder à une carrière académique complète.

Une lointaine règle serait au principe de cette norme pratique d'accès à la carrière la plus valorisée : celle de l'africanisation du corps académique rendue impérative dans les années 1970 pour remplacer les professeurs étrangers. La figure idéologique du sacrifice collectif d'un corps d'élite n'a pas tardé à accoucher d'une axiologie, celle du « mérite-maison », le privilège des *insiders*, qui est désormais érigé en argument central d'une morale : celle du corporatisme patronné. Un consensus s'installe pour que seuls les assistants et les CT, pour la plupart déjà recrutés définitivement après deux ans de service et quelques publications, soient éligibles au poste de professeur ou, à tout le moins, prioritaires. Le lexique à connotations militaire et familiale mis en exergue par une telle relance de la « relève » est hautement significatif de la mobilisation du capital symbolique « maison ». Les professeurs absentéistes sont dits « déserteurs ». Les docteurs diplômés des universités étrangères qui tentent de contourner les obstacles semés par les « enfants-maison » en sollicitant le soutien direct du ministre et/ou du recteur pour nomination – qui, dans ce cas, « enjamberaient » département, faculté et même Comité de gestion – sont dénoncés comme « parachutistes ». Des conditions particulières sont imposées à tout candidat « non-maison », telle une année probatoire visant à évaluer ses qualités pédagogiques. La norme pratique en vigueur fait de la soutenance une sorte de promotion administrative. La capacité des « patrons » (professeurs ordinaires) d'accumuler des charges considérables de cours et d'occuper des

---

35. Dont la partie officielle est estimée aujourd'hui à 3 000 dollars américains.

fonctions administratives (doyen, vice-doyen, chef de département) est ici capitale pour constituer des « précharges » (travaux pratiques, travaux dirigés, séminaires) des CT et peaufiner les charges définitives des néo-docteurs qui deviennent *ipso facto* professeurs associés.

## CONCLUSION

### Résilience et limites prévisibles du modèle concessionnaire-corporatiste dans le champ universitaire

Le partenariat éducatif promu par les institutions internationales depuis la dernière décennie du siècle précédent (Petit, 2012) a trouvé en RDC une formule spontanée et locale qui a permis d'assurer ce que les universitaires congolais ont coutume de qualifier de « survie de l'institution ». Ce partenariat centré sur l'utilisateur et ses contributions directes correspond en fait à l'expansion quantitative du système scolaire dans son ensemble, en particulier à celle du marché universitaire sur un mode de délégation cogérée et négociée (concessionnaire) des fonctions publiques. Il s'est consolidé à la marge des campagnes africaines de réformes de l'enseignement supérieur menées depuis la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de Jomtien (1990), puis sous la bannière du LMD. Ce modèle, que l'on pourrait qualifier de « mode concessionnaire d'action publique », généralisé en RDC, voit des corporations constituées au sein de la fonction publique (voire au sein même des institutions constitutives du pouvoir d'État) négocier leur contribution à la réalisation des actions publiques et leur rémunération de manière quasi contractuelle, gérant directement les ressources des usagers et y fondant leur autonomie de fait, sans renoncer pour autant à manifester l'existence de l'État (Poncelet *et al.*, 2010). Il s'agit aussi d'assurer des privilèges académiques, les privilèges statutaires et financiers et les positions de rente académique des professeurs dans un marché national proliférant, rompant avec une tradition extrêmement élitiste jusqu'en 1980.

La tendance à l'autonomisation fondée sur la fragmentation des positions rentières a même gagné les organes structurels de l'Unikin. Les enquêtes menées en juin 2014 ont révélé que l'autorité du Comité de gestion de l'Unikin se trouve généralement mise en ballottage par les tendances autonomistes des facultés, des départements et des professeurs. Dans une logique de quasi-accaparement, chaque membre du Comité de gestion dispose de sa caisse, où sont directement versés les frais générés par les structures (unités de production) fonctionnant sous son autorité. Ainsi se constituent au sein de l'Unikin des fiefs ou des suzerainetés qui échappent au contrôle de l'administration centrale, laquelle cherche à éviter un choc frontal avec les tenanciers de ces espaces d'autonomie.



Dans le champ universitaire porté par des identités sociales et institutions historiques fortes et élitistes, le mode d'action publique concessionnaire et corporatiste et sa mise à contribution des usagers a donc fait la démonstration de son incompatibilité profonde avec la logique de compétition vertueuse qui sous-tend l'internationalisation dans sa formule dominante. L'institution académique entretient une mémoire très forte du passé et fait la démonstration de son aptitude à survivre dans un État « post-démisionnaire » sous tutelle internationale, voire à lui fournir des espaces négociés d'existence. La question des effets qu'auraient une concurrence internationale et l'ouverture au marché reste hypothétique mais entière.

Comme l'internationalisation et les réformes pédagogiques et institutionnelles, les analyses elles-mêmes ne cesseront d'échouer ou de produire des leurres qu'à la condition de comprendre les logiques profondes à travers lesquelles l'institution a survécu, à travers lesquelles l'hybridité institutionnelle (privé-public) s'est institutionnalisée, consolidant des héritages et des identités quasiment sacralisés.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Banque mondiale, 2005, *Le renouveau du système éducatif de la République démocratique du Congo. Priorités et alternatives*, Washington D. C., Banque mondiale.
- Bayart J.-F., 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Librairie Arthème Fayard.
- Bergeron J., 2012, « L'université de la RDC, une identité nationale dans l'espace mondial de la connaissance ? », in Maindo M. Ngonga A., Kapagama Ikando P. (dir.), *L'Université en chantier en RD Congo. Regards croisés sur la réforme de l'enseignement supérieur et universitaire*, Paris, Karthala, pp. 45-58.
- Bierschenk T., 2007, « L'éducation de base en Afrique de l'Ouest francophone. Bien privé, bien public, bien global », in Bierschenk T., Blundo G., Jaffre Y. et al. (dir.), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, Karthala, pp. 251-276.
- Bierschenk T., Blundo G., Jaffre Y. et al. (dir.), 2007, *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, Karthala.
- Bierschenk T., Olivier de Sardan J.-P. (dir.), 2014, *States at Work. Dynamics of African Bureaucracies*, Leiden, Brill.
- Bongo-Pasi Moke Sangol W., Tsakala Munkengi T., 2004, « Réinventer l'université ou le paradoxe du diplôme à l'université de Kinshasa », *Cahiers Africains-Afrika Studies*, n° 61-62, pp. 99-118.
- Boyle P., 1995, « School Wars: Churches, State and the Death of the Congo », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 33, n° 3, pp. 451-468, <http://www.jstor.org/stable/161485> (juillet 2015).
- Busugutsala G. G., 1997, *Les Politiques éducatives au Congo-Zaïre. De Léopold II à Mobutu*, Paris, L'Harmattan.
- Charlier J.-É., Croché S., 2010, « L'inéluctable ajustement des universités africaines au processus de Bologne », *Revue française de péda-*

*gogie*, vol. 172, pp. 77-84, <http://rfp.revues.org/2276> (juillet 2015).

De Herdt T., Poncelet M., 2011, « La reconstruction entre l'État et la société », in De Herdt T. (dir.), *À la recherche de l'État en R-D Congo. Acteurs et enjeux d'une reconstruction post-conflit*, Paris, L'Harmattan, pp. 7-38.

De Saint-Moulin L., 2007, « L'Université au Congo, hier, aujourd'hui et demain », in Ndaywel E Nziem I., *L'Université dans le devenir de l'Afrique. Un demi-siècle de présence au Congo-Zaïre*, Bruxelles/Paris, CUD/L'Harmattan, pp. 29-36.

De Villers G., 2010, « À la mémoire de Benoît Verhaegen (1929-2009) », *Outre-mers*, n° 368-369, pp. 273-288.

Englebert P., Tull D., 2013, « Contestation, négociation et résistance : l'État congolais au Quotidien », *Politique africaine*, n° 129, pp. 5-22, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2013-1-page-5.htm> (juillet 2015).

Experton W., 2012, « Quel mode de gouvernance pour l'enseignement supérieur en République Démocratique du Congo ? », in Maindo M. Ngonga A., Kapagama Ikando P. (dir.), *L'Université en chantier en RD Congo. Regards croisés sur la réforme de l'enseignement supérieur et universitaire*, Paris, Karthala, pp. 161-170.

Jacquet I., 1982, *L'enseignement au Zaïre : l'illusion entretenue*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.

Kapagama Ikando P., 2012, *Exploitation des données de l'enquête de viabilité de l'enseignement supérieur et universitaire en RDC. Rapport final*, Kinshasa, PARSE.

Lange M.-F., 2003, « École et mondialisation. Vers un nouvel ordre scolaire ? », *Cahiers d'études africaines*, n° 169-170, pp. 143-166, <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2003-1-page-143.htm> (juillet 2015).

Maindo M. Ngonga A., Kapagama Ikando P. (dir.), 2012, *L'Université en chantier en RD Congo*.

*Regards croisés sur la réforme de l'enseignement supérieur et universitaire*, Paris, Karthala.

Marysse S., Cassimon D., De Herdt T. et al., 2012, « L'allègement de la dette en République Démocratique du Congo. Évaluation d'une pierre angulaire de la reconstruction de la RDC », *Cahiers Africains-Afrika Studies*, n° 80, pp. 97-124.

Mazzochetti J. (dir.), 2014, *Migrations subsahariennes et condition noire en Belgique. À la croisée des regards*, Louvain-la-Neuve/Paris, Academia/L'Harmattan.

Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (MEPSP), 2015, *Rapport d'état du système éducatif. Pour une Éducation au Service de la Croissance et de la Paix*, Kinshasa, Unesco.

Mpeve Mpolo A., 2012, *Les Quatre Tournants manqués de l'université congolaise. Analyse des réformes académiques du Congo-Zaïre (1971-2011)*, Paris, L'Harmattan.

Ndaywel E Nziem I., 2007, *L'Université dans le devenir de l'Afrique. Un demi-siècle de présence au Congo-Zaïre*, Bruxelles-Paris, CUD/L'Harmattan.

M'Bokolo E., 2007, « Préface », in Ndaywel E Nziem I., *L'Université dans le devenir de l'Afrique. Un demi-siècle de présence au Congo-Zaïre*, Bruxelles-Paris, CUD/L'Harmattan, pp. 9-16.

Ngub'Usim Mpey-Nka R., 2010, *Pour la refondation de l'Université de Kinshasa et du Congo. Faut-il recréer Lovanium ?*, Paris, L'Harmattan.

Olivier de Sardan J.-P., 2007, *La Rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Académia-Bruylandt.

Olivier de Sardan J.-P., 2015, « Informal Regulations within Public Bureaucracies in Africa and Beyond: Practical Norms as an Exploratory Concept » in De Herdt T., Olivier de Sardan J.-P. (dir.), *Real Governance and Practical*

- Norms in Sub-Sahara Africa: the Game of the Rules*, Londres, Routledge, pp. 19-62.
- Petit P. (dir.), 2012, *Société civile et éducation. Le partenariat à l'épreuve du terrain*, Louvain-la-Neuve, Académia-Bruylandt.
- Poncelet M., André G., De Herdt T., 2010, « La survie de l'école primaire congolaise (RDC) : héritage colonial, hybridité et résilience », *Autrepart*, n° 54, pp. 23-41, <http://www.cairn.info/revue-autrepart-2010-2-page-23.htm> (juillet 2015).
- Raeymaeckers T., 2009, « Who calls the Congo. A Response to Jeffrey Herbst and Gregg Mills », *rubeneberlein.wordpress.com*, <https://rubeneberlein.wordpress.com/2009/08/10/who-calls-the-congo-a-response-to-herbst-and-mills/> (juillet 2015).
- Sabakinu Kivilu J., 2007, « Vers une conscience nouvelle du corps professoral à l'Université de Kinshasa », in Ndaywel E Nziem I., *L'Université dans le devenir de l'Afrique. Un demi-siècle de présence au Congo-Zaïre*, Bruxelles-Paris, CUD/L'Harmattan, pp. 299-307.
- Stearns J. K., 2011, *Dancing in the Glory of the Monsters. The Collapse of the Congo and the Great War of Africa*, New York, Public Affairs.
- Trefon T. (dir.), 2009, « Réformes au Congo (RDC). Attentes et désillusions », *Cahiers africains-Afrika Studies*, n° 76.
- Trefon T., 2013, *Congo, la mascarade de l'aide au développement*, Louvain-la-Neuve/Paris, Académia-Bruylandt/L'Harmattan.
- Tshonda Omasombo J. (dir.), 1993, *Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate*, Paris, Karthala.
- Verhaegen B., 1978, *L'Enseignement universitaire au Zaïre. De Lovanium à l'Unaza, 1958-1978*, Paris/Bruxelles/Kisangani, L'Harmattan/Cedaf/Cride.
- Vinokur A., 2004, « Public, privé ou hybride ? L'effacement des frontières dans l'éducation », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, vol. 3, pp. 13-33, <http://cres.revues.org/1365> (juillet 2015).
- Yoka L. M., 1995, « Lettres d'un Kinois à l'oncle du village », *Cahiers Africains-Afrika Studies*, n° 15.
- Young C., 1984, « Zaïre: Is there a State? », *Canadian Journal of African Studies*, vol. 18, n° 1, pp. 80-82, <http://www.jstor.org/stable/484995> (juillet 2015).